

# Infos pratiques - Admission en CAP | Bac Pro par apprentissage

## Inscription

Pour toute inscription, il est nécessaire de prendre rendez-vous en ligne sur notre site internet ou par téléphone au 02.41.44.87.11.

Les formations débutent fin août et se terminent début juillet chaque année.



## Les aides financières à l'apprentissage pour les employeurs

Actuellement, les aides pour les employeurs concernant les CAP et les Bac Pro sont fixées à :

Année	1
< 18 ans	6 000 €
> 18 ans	6 000 €

## Rémunération des apprentis en pourcentage du SMIC

Année	1	2	3
< 18 ans	27 %	39 %	55 %
18 - 20 ans	43 %	51 %	67 %
> 20 ans	53 %	61 %	78 %

A titre indicatif, le maître d'apprentissage doit impérativement se rapprocher de son centre de gestion pour contrôle et approbation de la rémunération de son apprenti

## Les aides financières pour les apprentis

En fonction des OPCO (pour OPérateurs de COmpétences, les organismes chargés d'accompagner la formation professionnelle, par exemple OCAPIAT)

- Prise en charge des repas à hauteur de 3 €/repas pris au CFA (OCAPIAT)
- Prise en charge de l'hébergement par le CFA à hauteur de 6 € par nuit passée au CFA (OCAPIAT)
- Aide de 500 € pour le matériel professionnel (OCAPIAT)
- Aide de 500 € pour le permis de conduire
- Aides action logement, aides de la CAF (APL)
- Aides régionales (e-Pass Culture, e-Pass Santé)
- Carte étudiant des métiers

## Tarifs de la formation

Le coût de la formation est pris en charge par les OPCO. La participation financière demandée à l'apprenti correspond aux frais d'hébergement et de restauration. Ces tarifs sont proportionnels au temps de présence de l'apprenti sur l'établissement.

### Hébergement et restauration - Tarifs 2025-2026

	2 <sup>de</sup> CAP	Terminale CAP	2 <sup>de</sup> Bac Pro	1 <sup>ère</sup> Bac Pro	Terminale Bac Pro
<b>Pension</b>	1 343 €	1 376 €	1 683 €	1 992 €	2 197 €
<b>Demi-pension</b>	774 €	788 €	909 €	1 034 €	1 116 €

# Infos pratiques - Admission en BTS par apprentissage

Pour vous inscrire en BTS par apprentissage :

**1**

## PARCOURSUP

Pour vous inscrire en BTS, vous devez remplir votre dossier d'inscription en ligne sur le site **Parcoursup**.

### EXAMEN DE VOTRE DOSSIER

Sont pris en compte vos résultats scolaires, vos aptitudes à suivre la formation, votre capacité à participer à la vie d'un groupe, vos motivations pour la formation choisie.

**2**

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Nos équipes vous contacteront après votre inscription sur Parcoursup pour vous proposer une journée de positionnement et de validation du projet professionnel (aide à la recherche d'entreprise), ainsi qu'un entretien individuel.

**3**

## INSCRIPTION DÉFINITIVE

L'inscription ne devient définitive qu'une fois l'obtention de votre baccalauréat confirmée, et après la signature du contrat d'apprentissage, sous réserve de l'acceptation de votre candidature.

Nous vous adressons ensuite par courrier toutes les informations concernant la rentrée.

## Rémunération des apprentis en pourcentage du SMIC

Année	1	2
< 18 ans	27 %	43 %
18 - 20 ans	39 %	51 %
> 20 ans	55 %	67 %



## Les aides financières à l'apprentissage pour les employeurs

Actuellement, avec le plan de relance de l'apprentissage, les aides pour les employeurs concernant la première année du contrat en BTS sont fixées à :

< 18 ans	6 000 €
> 18 ans	6 000 €

## Frais de formation :

Le coût de la formation est pris en charge par les OPCO. La participation financière demandée à l'apprenti correspond aux frais d'hébergement et de restauration. Ces tarifs sont proportionnels au temps de présence de l'apprenti sur l'établissement.

### Tarifs 2025-2026

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Demi-pension</b>	770 €	728 €

## Les aides financières pour les apprentis

En fonction des OPCO (pour OPérateurs de COmpétences, les organismes chargés d'accompagner la formation professionnelle, par exemple OCAPAT)

- Prise en charge des repas à hauteur de 3 €/repas pris au CFA (OCAPAT)
- Prise en charge de l'hébergement par le CFA à hauteur de 6 € par nuit passée au CFA (OCAPAT)
- Aide de 500 € pour le matériel professionnel (OCAPAT)
- Aide de 500 € pour le permis de conduire
- Aides action logement, aides de la CAF (APL)
- Aides régionales (e-Pass Culture, e-Pass Santé)
- Carte étudiant des métiers

